Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500283-20260407-2026_26-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Boistrudan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 7/04/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Mars 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RAUFLET Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2026.

Présents : Mr BELMONT Yann, Mme BRUNEL Corinne, Mr FALOURD Bruno, Mr GERARD Aymeric, Mr GUEGAN Romuald, Mr GUERLAVAIS Julien, Mme GUILLOUET LEGRAND Mme LUCAS Elodie, Mme MODICOM Christelle, Mr RAUFLET Didier, , Mme TISLER Viviane, Mr YANG Paul, Mme YEH Angèle

Absents excusés : Mme RENOUARD Magalie

Procuration : Mme RENOUARD Magalie donne pouvoir à Mr Didier RAUFLET

A été nommé(e) secrétaire : Mme Viviane TISLER

2026-26 Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant Syndicat Intercommunal du Bassin versant de la seiche

Vu le code des Collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1982 portant création du Syndicat Intercommunal du Bassin versant de la Seiche,
Vu l'article 4 des statuts du Syndicat indiquant le mode de répartition,
Considérant qu'il convient de proposer un délégué titulaire et suppléant,

Monsieur Le Maire demande au Conseil de désigner deux délégués

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés désigne :

- Mr Didier RAUFLET Le Maire délégué titulaire
- Mr Aymeric GERARD Conseiller Municipal délégué suppléant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2026

Le Maire
Didier RAUFLET

MAIRIE DE BOISTRUDAN 35150

Le secrétaire
Viviane TISLER